

DELIBERATION DD2026_052

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 17 avril 2026

LE 23 avril 2026, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Nombre de membres du conseil	
en exercice	82
Présents	80
Votants	82
Pouvoirs	2

Secrétaire de séance : M. Pascal PROTANO

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU GRAND PÉRIGUEUX AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DFCI 24

PRESENTS :

Mme ALARCON, M. AMELIN, M. ANDRIEUX-CASSANT, M. AUTHIER, M. AUZOU, Mme AZEVEDO SOUSA, M. BARA, M. BECKER, Mme VOLPATO, M. BERGOUNIOUX, M. BIJOU, Mme BONNAUD-CATTEROU, M. BRIZARD, M. CADET, Mme CASTANIE, Mme CASTAGNEDE, Mme CHABREYROU, M. CHANTEGREIL, M. CHAPOUL, M. CIPERRE, Mme CORNUT, Mme DAVID, M. DELCROS, M. DEMARET, M DENIS, M. DOBBELS, Mme DORET, Mme DRUILLLOLE, Mme DUMONCEAU, Mme DUPUY, M. DURU, M. FALLOUS, Mme FAURE, Mme FAURE, M. FERRAZZI, Mme FOLGADO, M. FOUCHIER, Mme FRUGIER, M. GARRIGUE, M. GEOFFROID, M. GEORGIADDES, M. GUILLEMET, M. GUILLET, Mme JARRIGE, M. JAUBERTIE, Mme KERGOAT, M. LAGUIONIE, M. LAVITOLA, M. LECOMTE, M. LEGAY, M. LE MAO, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, Mme MAGNANOU, M. MALLET, Mme MARCHAND, Mme MARRACHE, M. MARTIN, M. MARTY, M. MASO, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, Mme VILLENEUVE, M. MOISSAT, Mme MOREAU, M. MOSSION, M. MOTARD, M. NARDOU, M. NOYER, M. PAUTARD, M. PIERRE NADAL, M. POUJOL, M. PROTANO, M. REYNET, M. ROLLAND, Mme ROUX, Mme SALINIER, Mme SAUVAGE, M. SEGUY, M. SERRE, M. TALLET, M. WEBER

POUVOIR(S) :

M. DUNOYER donne pouvoir à M. CADET

M. DETRIEUX donne pouvoir à Mme VILLENEUVE

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU GRAND PÉRIGUEUX AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DFCI 24

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que le Grand Périgueux dispose de la compétence en matière de création et d'amélioration des voiries forestières de défense contre l'incendie.

Que compte tenu des enjeux dans le domaine de la protection incendie et de la nécessité d'une cohérence des actions à mener, un syndicat mixte a été institué à l'échelle départementale, le SM DFCI24.

Qu'outre le Grand Périgueux, le syndicat est composé du Département de la Dordogne, de la communauté d'agglomération Bergeracoise, de la communauté de commune Isle Vern et Salembre et de 68 communes.

Qu'il a pour missions principales :

- La contribution à la défense contre les incendie dans les forêts, les landes et tout autre lieu pouvant propager des incendies.
- L'aménagement, la création et le renforcement des ouvrages de DFCI.
- L'aménagement, la création et le renforcement des points d'eau destinés à la DFCI.
- Etc.

Considérant que s'agissant d'un syndicat mixte, il est administré par un comité syndical composé de représentants de chacun de ses membres. Le nombre de représentants est fonction de la participation financière.

Que le Grand Périgueux dispose de 6 sièges de titulaires et 6 sièges de suppléants.

Que peuvent être désignés des conseillers communautaires ou des conseillers municipaux.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de désigner les représentants du Grand Périgueux au SM DFCI 24 suivants :

Titulaires	Suppléants
DENIS Claude	NARDOU Thierry
DUNOYER Bruno	LEGAY Emmanuel
CORNUT Fanny	LONGUEVILLE-PATEYTAS Sylvie
MAGNANOU Sylvie	LAGUIONIE Joël
BRIZARD Gaëtan	MOTARD Gilles
ROLLAND Yannick	LE MAO Daniel

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 04/05/2026	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 04/05/2026	Périgueux, le 04/05/2026
Le secrétaire de séance	Le Président
Pascal PROTANO	Jacques AUZOU